



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amendes

Question écrite n° 73144

Texte de la question

M. Patrice Calméjane attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la situation et la gestion des procès-verbaux. En effet, il souhaite alerter le ministre sur la question de la revalorisation du montant des procès verbaux par rapport à l'euro qui a d'ailleurs été déjà soulevée dans un rapport de la Cour des comptes et aussi sur l'écart important qui existe entre la verbalisation même et la comptabilisation : le rapport entre la verbalisation d'infractions et l'entrée d'argent qui en découlerait de par les amendes apposées est nettement disproportionné. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures sont envisagées afin de remédier à ce dysfonctionnement de gestion et de comptabilité, dans un contexte économique où l'État se doit de combler ses déficits.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calméjane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73144

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2279

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)